

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 25 MARS 2019
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

19-48

OBJET : Adhésion du Territoire ParisEstMarne&Bois au service d’Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels (EIPRP) du Centre de Gestion de la Petite Couronne. Approbation de la convention et autorisation de signature du Président ou son représentant.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	65
Représentés	18
Absents	7

Votants	82
Abstention	0
Suffrages exprimés	82
Pour	82
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Jean-Marc BRETON, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Pierre GUILLARD, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI.

Représentés :

Sylvain BERRIOS représenté par Germain ROESCH, Jean-Luc CAEDDU représenté par Thierry BARNOYER, Adrien CAILLEREZ représenté par Carole DRAI, Christian CAMBON représenté par Jacques JP MARTIN, Chantal CANALES représentée par Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY représentée par Jacqueline VISCARDI, Brigitte CHAMBRE-MARTIN représentée par Laurent JEANNE, Catherine CHETARD représentée par Michel OUDINET, François COCQ représenté par Delphine FENASSE, Alain DEGRASSAT représenté par Pascale MARTINEAU, Pierre-Michel DELECROIX représenté par René GAILLARD, Jean-Jacques GUIGNARD représenté par Christian FAUTRE, Delphine HERBERT représentée par Benoît GAILHAC, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Gérard LAMBERT représenté par Valérie ZELIOLI, Virginie TOLLARD représentée par Jean-Jacques GRESSIER, Annie TRICOCHÉ représenté par Mary France PARRAIN, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN

Absents :

Nicolas CLODONG, Nassim LACHELACHE, Alain PAVIE, Régis PIO, Yoann RISPAL, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET.

Ne prend pas part au vote :

Jacques Alain BENISTI

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20190325-D17-48-DE Date de télétransmission : 29/03/2019 Date de réception préfecture : 29/03/2019

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 25 MARS 2019

OBJET : Adhésion du Territoire ParisEstMarne&Bois au service d'Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels (EIPRP) du Centre de Gestion de la Petite Couronne.
Approbation de la convention et autorisation de signature du Président ou son représentant.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5219-5 et L5211-1 et suivants,

CONSIDERANT l'intérêt du territoire à adhérer au service d'Ergonomie et d'Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels en matière de santé et de sécurité du travail relevant du Centre Intercommunal du de Gestion de la Petite Couronne,

CONSIDERANT les termes de la convention d'adhésion à passer entre le Centre Intercommunal de Gestion de la Petite Couronne et l'EPT ParisEstMarne&Bois.

DELIBERE

Article 1 :

ADHERE au service d' d'Ergonomie et d'Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels en matière de santé et de sécurité du travail du CIG de la Petit Couronne.

Article 2 :

APPROUVE les termes de la convention d'adhésion correspondante.

Article 3 :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention (ci annexé).

Article 4 :

PRECISE que le montant de la cotisation pour l'année 2019 est fixé à 4 720 €.

Article 5 :

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Principal 2019.

Article 6 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN

La présente délibération publiée le 29/03/2019
est exécutoire à la date du 29/03/2019
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le 29/03/2019

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20190325-D17-48-DE
Date de télétransmission : 29/03/2019
Date de réception préfecture : 29/03/2019